REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 25 mars 2024

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué conjoint du département de la cohésion sociale du canton de Genève et du département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève

Politique culturelle: Genève s'engage pour la création numérique

Le canton et la Ville de Genève lancent un nouveau dispositif conjoint de soutien à la création dans le domaine du numérique. D'un montant global de 500'000 francs pour la phase pilote de 2024, ce dispositif permet de positionner la culture numérique comme un domaine à part entière, à la croisée de l'art, de la technologie, de l'industrie et de l'économie. Il renforce ainsi la place de Genève comme vivier de talents dans la création numérique.

Ce nouveau programme de soutien conjoint s'inscrit dans le cadre de la nouvelle loi pour la promotion de la culture et de la création artistique (LPCCA), entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Il concrétise les engagements des collectivités publiques en termes de cofinancement de la création.

Depuis une décennie, la création numérique occupe une place toujours plus importante dans les pratiques culturelles. Installations et projections vidéo, expériences immersives, interactives ou de réalité augmentée, virtuelle ou mixte, jeux vidéo, contenus numériques intégrés au spectacle vivant, mapping architectural etc., l'art numérique peut prendre mille et une formes. Ce nouveau dispositif entend favoriser l'émergence artistique et l'expérimentation de formes inédites dans ces domaines.

Genève dispose déjà d'un véritable écosystème en la matière, avec la présence de hautes écoles (HEAD), de centres de formation et de recherche, de start-up actives dans l'innovation et d'une série d'institutions variées telles que le CERN ou le Geneva International Film Festival (GIFF) et son Geneva Digital Market (GDM). De nombreux talents, reconnus parfois mondialement, émergent par exemple dans le domaine du jeu vidéo, de la réalité étendue (XR), du media design et du design interactif, inscrivant ces pratiques dans l'ADN contemporain de Genève.

Toutefois, ce vivier de création reste encore fragilisé par son morcellement et son hétérogénéité. Le dispositif de soutien vise à permettre à ces talents de se déployer pleinement dans leur propre pays, avec des moyens pour développer des projets innovants et ambitieux. Initié progressivement par la Ville de Genève à partir de 2019, ce dispositif a été développé en sollicitant l'expertise du Pôle de création numérique et de Cinéforom, acteurs clés du soutien à la création numérique. Avec un triplement du montant alloué par la Ville de Genève et la participation du canton, les moyens désormais alloués en commun traduisent la volonté d'un engagement conséquent et coordonné en faveur du domaine.

Pour la phase pilote, les aides financières permettront de développer des projets d'écriture et de recherche, des prototypes ainsi que des projets de réalisation ou de production, s'adressant ainsi à toutes les étapes du processus de création. Les mesures de soutien seront évaluées et adaptées à l'issue de cette première année de mise en œuvre.

Les personnes et structures intéressées à déposer une demande de soutien trouveront tout renseignement utile sur les pages suivantes :

- www.ge.ch/document/demande-subvention-projet-creation-numerique
- www.geneve.ch/demarches/effectuer-demande-aide-financiere-projet-culturel-domaine-creation-numerique

Délai de dépôt des dossiers: 21 mai 2024.

Pour toute information complémentaire (médias uniquement):

- *Canton de Genève: M. Mathieu Lombard, chargé d'information et de communication, office cantonal de la culture et du sport , DCS, mathieu.lombard@etat.ge.ch, T. 022 546 67 08*
- *Ville de Genève: Mme Sarah Margot, responsable de promotion et de communication, sarah.margot@ville-ge.ch, T. 022 418 65 75*